



COMMUNE DE MONTESQUIEU
Département de l'Hérault

EXTRAIT DE DELIBERATION

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juin à dix-huit heures et quinze minutes
Le Conseil Municipal de la commune de Montesquieu régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur CASTAN Francis, Maire**.

Présents : Messieurs CARME Gérard – TAILLEFER Frédéric – TAILLEFER Michel

Madame RIGAUD Carole

Absents : Monsieur CAUMES Eric – Madame VILLEMAGNE Séverine

NOTIFICATION POUR AVIS DU DOSSIER ARRÊTE DU PLUi DES AVANT-MONTS INTEGRANT L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le conseil communautaire, par délibération en date du 17 février 2025, a fait le bilan de la concertation avec la population et arrêté le projet du PLUi des Avant-Monts.

En application de l'article L153-15 du code de l'urbanisme, le projet arrêté est soumis, pour avis, aux conseils municipaux des communes membres de la CC des Avant-Monts. Cette étape marque le début d'une phase de consultation pour avis des personnes publiques associées et des communes membres.
Cette phase de consultation administrative précède l'organisation d'une enquête publique, étape importante où le public pourra consulter l'ensemble des pièces composant le dossier et formuler des observations sur le dit projet.

Le projet arrêté a été soumis en version dématérialisée pour avis aux 25 communes membres des Avant-Monts par courrier recommandé AR en date du 06 mars 2025 afin que leurs conseils puissent rendre un avis sur le projet dans un délai de 3 mois.

Cet avis joint au dossier du PLUi arrêté tel qu'il a été transmis à la commune, en vue de l'enquête publique portant sur le projet de PLUi avec l'ensemble des avis recueillis au titre des consultations prévues en application des articles L153-16 et L153-17 du code de l'urbanisme.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner un avis sur le projet du PLUi arrêté le 17 février 2025 par la CC des Avant-Monts.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable avec réserves sur le projet du PLUi arrêté

DEMANDE que les observations annexées à la présente délibération soient prises en compte

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire – CASTAN Francis



OBSERVATIONS

PROJETS APV (Agricole Photovoltaïque)

Le conseil municipal favorable au soutien des énergies renouvelables souhaite que certaines parcelles soient classées en zone APV « agricole photovoltaïque ».

Des études étant réalisées à cet effet, il en ressort que les parcelles énoncées ci-dessous présentent toutes les caractéristiques permettant d'implanter une exploitation en élevage, afin de contribuer durablement au maintien de SAU et au développement d'une production agricole dans le respect des dispositions spécifiques à l'agrivoltaïsme, à savoir :

- Amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques
- Adaptation au changement climatique
- Protection contre les aléas
- Amélioration du bien-être animal

- Aucun enjeu environnemental et patrimonial
- Préservation de l'environnement
- Agrivoltaïsme compatible à l'environnement
- Fort ensoleillement de par la situation géographique

Parcelles concernées

Il est à noter que les parcelles énoncées ci-dessus se situent à proximité de transformateurs électriques et que l'électricité totale produite à partir de l'énergie solaire sera directement injectée sur le réseau public de distribution.

- La Bartassade (C 621 / 622 / 623 / 624)
- La plaine du Mas Rolland (C 441 / 442 / 443)
- Les Noguiers de la servo (C 627)
- Roque Canet (C 611 / 619 / 620)
- La plaine de Fontbelmon (C 594 / 595 / 598)
- Roques Agudes (C 185)
- Champ de la Fuste (C 600)
- La Capelle (B 153 / 154 / 155 / 156 / 157 / 158 / 159 / 160/ 161 / 162 - (le transformateur de cette zone se situe entre la parcelle B154 et B 210)

Afin que d'éventuels futurs projets (particulier et/ou communal) puissent faire l'objet d'une instruction auprès des services de l'Etat, le Conseil Municipal demande que les dites observations soient étudiées et validées dans le PLUi.

Fait à Montesquieu, le 02 juin 2025

Le Maire – CASTAN Francis

